

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2022\_152**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE SAINT GERMAIN EN LAYE : RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Secrétaire :**

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye doit chaque année adresser son rapport d'activité, accompagné du compte administratif, au Maire de chaque commune membre, rapport qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Ce Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit "à la carte", composé de quatre sections : la section Fourrière (automobile et animale), la section Gestion des Vignes, la section SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et la section CSAPA (centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en

Addictologie).

La commune de Chatou adhère aux compétences Fourrière et CSAPA.

### **DELIBERATION**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la transmission du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Publiée le : 16/12/2022